



Réseau
Parentalité



NOTE DE CADRAGE DEPARTEMENTALE

APPEL A PROJET 2023-2024

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

SAVOIE



Le dispositif d'Accompagnement à la Scolarité est piloté par un Comité Départemental CLAS :

- **Caf** : Morgane PERSONNAZ
- **Education nationale** : Marianne POUJOL
- **CREFE** : Anne-Sophie BRIEUC & Marion JANIN-GROSSET
- **FCS2S** : Frédéric NAJJARIAN
- **DDETSPP**

Financement Caf



Co-instruction des dossiers, action de formation, accompagnement... :



INTRODUCTION

Créé en 1996, le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas) dont les principes ont été fixés par la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, est partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation des enfants en lien avec les parents.

C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la Terminale.

Le référentiel national de financement du CLAS rappelle les objectifs du dispositif et les actions pouvant être mis en place en direction des enfants, de leurs parents, ainsi que les liens avec l'école, dans le respect des principes de la charte de l'accompagnement à la scolarité de 2001. Il présente notamment :

Les objectifs du Clas en direction des enfants et des parents ;
Le cadre organisationnel du dispositif (composition des groupes d'enfants, l'encadrement requis pour ces groupes, la fréquence etc.) ;
Le socle minimum d'actions à réaliser en direction des parents pour être éligible au financement du Clas ;
Les conditions d'élaboration du projet Clas dans un environnement de proximité et en cohérence avec les autres actions éducatives sur un territoire.

ORGANISATION DEPARTEMENTALE

Le dispositif d'accompagnement à la scolarité est piloté dans le cadre du Comité de Pilotage Départemental du Clas relié au Comité Départemental des Services aux Familles. La Caisse d'Allocations Familiales assure l'animation, le secrétariat et le financement du dispositif Clas.

Ce comité départemental est partenarial. Il associe l'Education National, le CREFE, la Fédération des Centres Sociaux des 2 Savoie et la DDETSPP.

Il a pour mission de :

- ✓ Procéder à l'état des lieux des besoins et de l'offre existante pour conduire le développement d'une offre adaptée et garantir le renforcement de la qualité des actions dans le département ;
- ✓ Rechercher la complémentarité entre les différents dispositifs autour de l'école et de coordonner les actions et les financements ;
- ✓ Définir les objectifs généraux du dispositif au plan départemental ;
- ✓ Impulser le partenariat local et accompagner les opérateurs et acteurs locaux ;
- ✓ Organiser l'appel à projet ;
- ✓ Examiner et sélectionner les projets en vue de l'agrément des projets Clas ;
- ✓ Assurer l'évaluation et le suivi du dispositif ;
- ✓ Veiller à l'utilisation des crédits dans le respect des critères de chaque financeur.

LES ORIENTATIONS 2023-2024 DU COMITE DE PILOTAGE

Pour l'année 2023-2024, le Comité Départemental du Clas poursuit son appui au développement des actions Clas dans le département et renouvelle les priorités suivantes pour le dispositif :

- ✓ **Renforcer le volet de communication auprès des établissements scolaires pour une bonne compréhension du dispositif par les directrices/teurs et les enseignant.e.s ;**
- ✓ **Renforcer le volet communication auprès des futurs bénévoles du Clas pour permettre aux opérateurs du Clas de mobiliser un réseau de bénévoles large et disponible sur ces missions : ce dernier ayant été impacté par la crise sanitaire depuis 2020 ;**
- ✓ **Centraliser à l'échelle départementale l'ensemble des outils des opérateurs du Clas pour en faire une boîte à outil de 'bonnes pratiques' et diffuser à tous des outils pertinents et fonctionnels (ex : convention tripartite pour engager la famille/l'école/l'opérateur dès le début de l'année scolaire et formaliser les partenariats, outils de pédagogie de détour, etc.) ;**
- ✓ **Poursuivre le volet de formation proposé par le CREFE au titre du Clas pour proposer des formations 'socle' et d'autres plus spécifiques au regard des besoins des professionnels et des bénévoles du Clas, avec le souhait d'y associer l'Education Nationale.**

Les projets Clas présentés en vue d'une demande de financement doivent :

S'inscrire dans un cadre partenarial et le projet doit viser la continuité de l'action éducative. Ce dernier ne peut se concevoir sans concertation entre les différents intervenants éducatifs d'un territoire. Ainsi, la coordination et l'articulation avec les établissements scolaires sont nécessaires ;

Rechercher une articulation avec le REAAP ainsi que les autres actions mises en œuvre sur un territoire pour proposer l'offre la mieux adaptée aux besoins identifiés, et mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs en matière éducative (Programme de réussite éducatif, Projet éducatif de territoire, Projet éducatif local).

Cette coordination est essentielle pour permettre le développement sur un même territoire d'actions complémentaires, non concurrentielles et lisibles pour les familles.

L'ANIMATION DEPARTEMENTALE

Le Comité Départemental Clas, renouvelle pour l'année 2023-2024 son accompagnement des porteurs de projets Clas, à leur demande ou sur proposition des membres du comité :



Le CREFE a pour mission de répondre à ces besoins et se tient à votre disposition : crefe@addcaes.org ou 04 79 72 21 26 (Anne-Sophie Briec et Marion Grosset-Janin).

Pour les structurés fédérées à la FCS2S, votre contact est le suivant : federation2savoie@centres-sociaux.fr

Des actions de formation à l'attention des animateurs professionnels et bénévoles seront animées par le CREFE et leurs prestataires. Pour toute question relative à la formation, merci de bien vouloir vous rapprocher du CREFE.

Les informations relatives aux différentes actions d'animation et de formations proposées aux porteurs de projet sont consultables sur le site du [REAAP73](#), rubrique [Actualité](#) et également rubrique [Documents](#).

MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER : BILAN 2022-2023 ET PROJET 2023-2024

BILAN 2022-2023

Pour déposer votre bilan Clas 2022-2023, il vous faut :

Retourner sur la plateforme [ELAN Caf](#), vous connecter à votre compte et vous diriger vers « Mes justifications »

Espace personnel

Votre espace personnel : un accès rapide à votre tiers (gestionnaire), vos demandes de financement par thématique, vos fils de discussion

Mes informations

ESPACE DES 2 RIVES
393176391 00018
Association

Espace des 2 rives
4 place de la fraternité
27590 PITRES

Modifié le 17 mars 2021 [Editer](#)

Mes services

Mes demandes d'aide

Déposer une demande d'aide
Suivre mes demandes d'aide ou reprendre une saisie en cours

Mes documents re

Accéder à mes

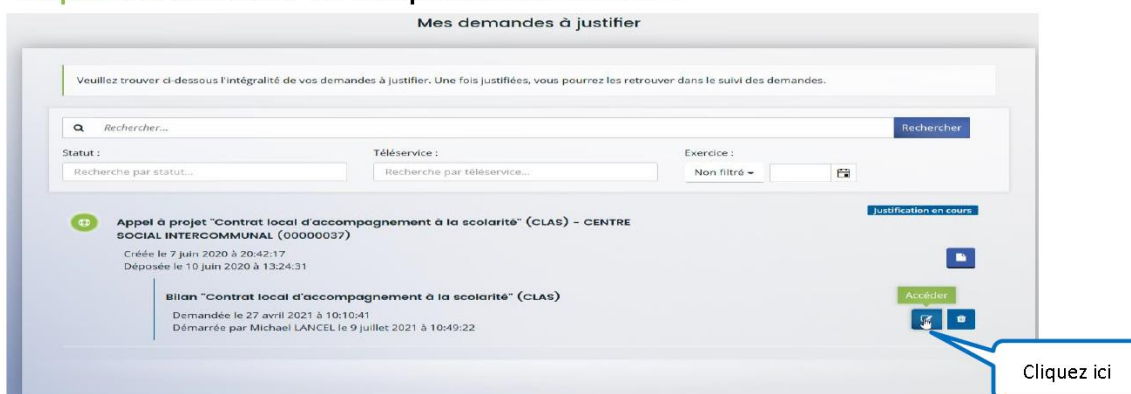
Mes justifications

Suivre mes demandes à justifier 1

Le bilan à renseigner est disponible dans « Mes justifications »

Cliquez sur « Suivre mes demandes à justifier »

Cliquez sur « accédez au compte rendu financier »



- Pour vous accompagner, aidez-vous de ce [Guide](#) spécialement conçu pour le **dépôt des bilan Clas** sous ELAN.
- Vous êtes vivement encouragés à déposer **des pièces complémentaires** à la fin de votre saisie (bilan interne Word/PDF sur le Clas, photos de l'action, autre). Si vous avez des **devis pour justifier des dépenses au niveau des BONUS parents et BONUS enfants**, déposez-les à cet endroit.





PROJET 2023-2024


Pour déposer votre projet Clas 2023-2024, il vous faut :

- Aller sur la plateforme [ELAN Caf](#), vous connecter à votre compte ou vous créer un compte si c'est votre première connexion.
⇒ Si c'est votre première connexion à ELAN, voici le [Guide général ELAN](#) qui vous accompagnera dans vos démarches.
- Choisir le téléservice « **Appel à projet "Contrat local d'accompagnement à la scolarité" (2023)** » et compléter les données demandées.
⇒ Voici le [Guide](#) spécialement conçu pour le **dépôt des projets** Clas sous ELAN.

- Vos projets doivent être déposés de **manière annuelle pour la période 2023-2024**, et non pluriannuelle. Les demandes pluriannuelles seront rejetées automatiquement.
- Budget prévisionnel : si vous valorisez un autre financement Caf, **pensez à indiquer à quoi correspond ce financement grâce à la petite bulle** en face du montant (ex : PS xx, subvention xx...). Plus globalement, servez-vous de cette option pour détailler vos dépenses et vos recettes, c'est important pour la compréhension de votre budget.

70 - VENTE DE PRODUITS FINIS, DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICES 0,00 € Ajouter un poste

Autres financements CAF  

Autres Financement 

Il vous est demandé de détailler votre projet et son organisation pratique. Vous décrirez :

- Les actions qui seront conduites avec les enfants ;
- Les actions projetées avec et pour les parents (soutien, médiation, information pour leur permettre une plus grande implication, etc.) ;
- Les relations avec les établissements scolaires (diagnostic sur la nature des difficultés rencontrées par l'enfant, continuité de l'acte éducatif, renforcement des échanges entre intervenants parents et enseignants etc.) ;
- La mobilisation des ressources du proche environnement (locaux, centre de documentation, bibliothèque, personnes ressources) qui permettront d'apporter un appui ponctuel ou régulier à la démarche d'accompagnement.

CALENDRIER

Afin que votre demande de financement puisse être instruite, vous devez déposer :



Votre bilan Clas 2022-2023

Votre projet Clas 2023-2024

Au plus tard le lundi 17 juillet 2023

Toute demande déposée hors délai ne sera plus recevable pour instruction, la plateforme ELAN sera inaccessible pour le Clas à compter du 18 juillet 2023 matin.

Si votre bilan n'est pas déposé, votre nouveau projet ne sera pas éligible.

Modalités de financement du Clas par la branche Famille

Pour être éligibles au financement des Clas au titre de la prestation de service, les projets Clas doivent répondre aux exigences du [référentiel national Clas](#) et proposer, de manière cumulative, des actions portant sur les quatre axes d'intervention suivants :

- un axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes ;
- un axe d'intervention auprès et avec les parents ;
- un axe de concertation et de coordination avec l'école ;
- un axe de concertation et de coordination avec les acteurs du territoire.

Au niveau national, la définition de la durée minimum d'une action Clas en direction des enfants et des jeunes est la suivante :

« 2 séances hebdomadaires d'1 heure 30 par séance sont proposées pour chaque collectif, afin de favoriser la progression des enfants et des jeunes. 1 séance hebdomadaire de 2 heures minimum est toléré en milieu rural. »



Il est renouvelé pour la dernière fois, pour l'année scolaire 2023-2024, un allègement au référentiel national afin de tendre vers le cadrage national qui sera obligatoire pour 2024-2025.

Le principe est le suivant :

« Tous les dossiers présentés au titre du CLAS pour l'année scolaire 2023-2024 sous ELAN seront recevables concernant le point suivant, au choix :

- Chaque collectif d'enfants est réuni au moins 1 fois par semaine pour une durée de séance d'1 heure 30 consécutive, que le CLAS se déploie en milieu rural ou en milieu urbain. Tout le territoire de la Savoie peut bénéficier de cet allègement en 2023-2024.

OU

- Chaque collectif d'enfants est réuni 2 fois par semaine pour une durée de séance d'1 heure chacune, que le CLAS se déploie en milieu rural ou en milieu urbain. Tout le territoire de la Savoie peut bénéficier de cet allègement en 2023-2024. »

La prestation de service (Ps) Clas versée par la branche Famille permet de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement engagées par les porteurs de projets selon les modalités de calcul suivantes :



Prise en compte de 32,5 % des dépenses de fonctionnement des actions conduites auprès d'un groupe de huit à douze enfants, dans la limite d'un prix plafond de 7 885 € par an, soit une valeur maximale de la Ps de 2 563 €.

Un financement complémentaire sous forme de Bonus pourra être attribué sur les volets Enfants et Parents du référentiel des Clas :

- **Bonus « enfants »** : soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (**305 € par collectif d'enfants**) ;
- **Bonus « parents »** : renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (**305 € par collectif d'enfants**).

Ces bonus sont attribués par les Caf de manière cumulative ou isolée selon la plus-value de l'action proposée au regard des exigences figurant déjà dans le **référentiel national Clas**. Il faut en effet que **les projets aillent au-delà du socle de la Ps Clas pour pouvoir prétendre à un Bonus**. Il sera par ailleurs demandé aux animateurs du Clas de participer à l'animation départementale parentalité et au plan de formation proposé.



➤ **Bonus « enfants » : Soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs au sein des Clas (305 € par collectif d'enfants)**

Ce bonus vise à permettre le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas, s'agissant de l'axe d'intervention auprès des enfants et des jeunes :

- Fournir aux enfants et aux jeunes un appui et une méthodologie au travail scolaire ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en mobilisant les ressources locales (ex : bibliothèques, médiathèques) ;
- Leur permettre d'élargir leurs centres d'intérêt en développant leur capacité de vie collective ;
- Mettre en valeur leurs compétences en valorisant l'entraide au sein du groupe Clas ;
- Organiser un suivi régulier des présences des enfants (ex : mise en place de cahiers de présence et/ou de fiches individuelles de suivi).

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des projets de plus grande ampleur, mobilisateurs pour les enfants et les équipes, et leviers essentiels à l'ouverture sur le monde et l'élargissement des centres d'intérêt des enfants



Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « soutien à la mise en place de projets culturels et éducatifs » au sein des Clas dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« Le livre, du papier à la réalisation, on va en faire toute une histoire » (soutenu par la Caf des Deux-Sèvres)

Ce projet d'accompagnement à la scolarité se structure autour d'un fil rouge qui permet de relier les intervenants adultes et enfants à la culture locale.

A la rentrée scolaire, les enfants ont choisi le thème du livre qui sera décliné au rythme :

- de rencontres avec des intervenants extérieurs conteurs ;
- de travaux avec un auteur de livres pour enfants avec l'idée d'impulser l'envie de la lecture par le biais de questions directement à l'auteur : *pourquoi cette histoire, comment construit-on un récit, est-ce que ça prend du temps ? Existe-t-il plusieurs formes de livres (dictionnaire, roman, journal, biographie ...) ? Comment voyagent-ils, et dans l'histoire ?*
- de la visite d'une exposition à la bibliothèque.

Toutes ces actions sont accompagnées par :

- la visite d'une imprimerie pour voir comment une histoire prend forme pour devenir commercialisable ;
- l'abonnement à un magazine pour découvrir de nouveaux ouvrages, s'amuser, comprendre, apprendre, s'instruire, rêver, voyager ;
- une sortie enfants/parents bénévoles dans une yourte pour mieux apprendre à se connaître et vivre ensemble.



➤ **Bonus « parents » : Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité (305 € par collectif d'enfants)**

Ce bonus vise à renforcer la mobilisation des Clas sur le champ du soutien à la parentalité. Il s'agit en effet d'un **enjeu majeur pour les Clas aujourd'hui**, afin de renforcer les alliances avec les parents et conduire des actions proactives visant à remettre les parents au cœur du projet d'accompagnement de leur enfant. Les actions Clas visent en effet des familles fragilisées, avec un vécu scolaire souvent difficile et une relation à l'institution scolaire souvent problématique. Il est donc essentiel de renforcer l'action des Clas sur ce champ.

Actuellement les actions suivantes sont soutenues par la prestation de service Clas s'agissant de l'axe d'intervention auprès et avec les parents :

- Organiser des temps d'information sur les objectifs et le contenu des action Clas au moment de l'inscription des enfants ;
- Mettre en place des temps de convivialité enfants/parents ;
- Informer et accompagner les parents dans leur compréhension des codes de l'école ;
- Orienter les parents vers d'autres partenaires du territoire (ex : acteurs du soutien à la parentalité) ;
- Associer les parents à l'accompagnement proposé à leur enfant par des échanges informels réguliers.

Ce bonus vise donc à doter les porteurs de projets Clas de moyens d'action supplémentaires, pour développer des actions de soutien à la parentalité visant un meilleur accompagnement global des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants et des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin.



Exemple de projet ayant pu bénéficier du bonus « Renforcement de l'action des Clas en matière de soutien à la parentalité » dans le cadre de l'expérimentation de la Ps bonifiée

« Positionner la famille comme un partenaire des actions d'accompagnement à la scolarité et rendre les codes de l'école compréhensibles pour les parents » (soutenu par la Caf de l'Ain)

Ce projet repose sur la mise en place de plusieurs espaces d'accompagnement des parents au sein du Clas :

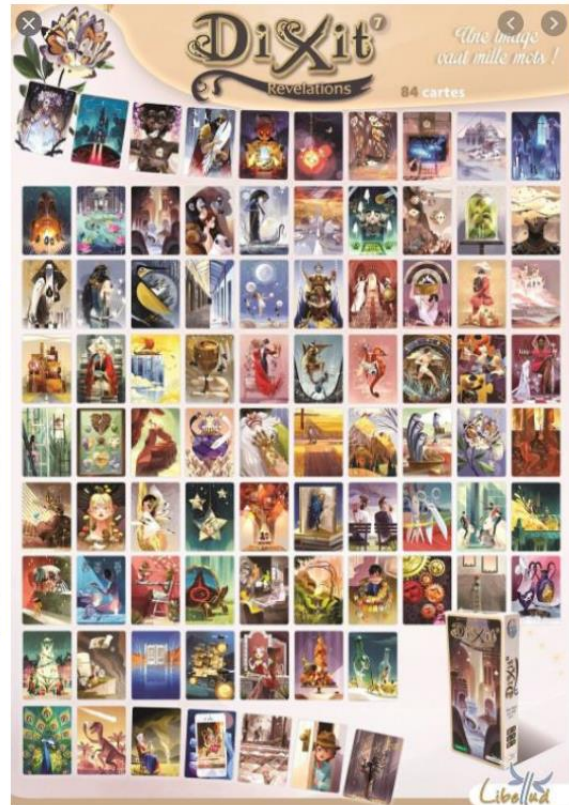
- un espace de parole permettant aux parents de partager leurs préoccupations liées à l'école et l'éducation de leurs enfants, pour mieux les appréhender et les gérer en famille ;
- des soirées débats ouvertes aux parents et aux professionnels (acteurs du Clas, enseignants) sur des thématiques spécifiques : ex : l'orientation scolaire des enfants ; la finalisation du dossier de demande de bourse etc. ;
- d'un espace d'accompagnement au sein du Clas où les parents peuvent bénéficier chaque semaine d'une écoute individualisée, en présence ou non de leurs enfants, et avec l'appui d'un intervenant professionnel ou bénévole du Clas.

Annexe de ressource



Pédagogie de détour : un détour pédagogique

- Utiliser des supports différents : jeux, informatique, manipulation, schémas...
- Prendre le temps du dialogue pédagogique
- Mettre l'élève en situation de réussite en partant de ce qu'il sait pour aller plus loin



Dispositif annuel sur une temporalité scolaire

Qui sont les acteurs du Clas ?

Parents
pour aider
votre enfant
dans sa scolarité

Accompagnateurs Clas
pour conseiller,
encourager, organiser
des activités
et faire le lien avec l'école



École/Enseignants
pour orienter votre enfant vers le Clas
et apporter leur appui au projet
d'accompagnement scolaire



Rappels/objectifs/perspectives

- Penser des horaires adaptés pour faciliter la présence parentale
- Développer des stratégies pour faire venir les parents = ils doivent récupérer l'enfant à la sortie du Clas...
- Attention : le Clas n'est pas un mode de garde !
- Ne pas confondre « devoirs faits » et « Clas »
- Pédagogie du détour / du contournement à accorder avec l'école afin de ne pas perturber l'enfant dans son cursus scolaire



Les bonus

- Cumulables : 2 x 305 € = 610 € par collectif d'enfants
- Obligation de mettre en place un projet socio-éducatif

Nature critère	Critères d'attribution du bonus Enfant
obligatoire	L'action Clas porte un projet socio-éducatif structuré, organisé sur l'année scolaire
Au moins un	L'achat de matériel pédagogique spécifique (ordinateur...) est programmé L'action mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action Des dépenses sont engagées pour l'organisation de sorties culturelles

Ce bonus permet le financement de projets socio-éducatifs structurés, organisés sur l'année, mobilisant par exemple le recours à des intervenants extérieurs, l'organisation de sorties culturelles ou éducatives, ou l'achat de matériel spécifique lié à l'organisation de ces activités et tout particulièrement de matériel numérique

Nature critère	Critères d'attribution du bonus Parents
obligatoire	L'action Clas porte un projet spécifique d'accompagnement des parents des enfants du Clas organisé sur l'année scolaire
Au moins un	L'action d'accompagnement des parents mobilise des intervenants extérieurs qui génèrent un coût supplémentaire à l'action Des actions spécifiques d'accompagnement des parents sont mis en place (accès aux droits en lien avec la scolarité, orientation, numérique) L'action Clas cible un public allophone, illettrisme, AEF

Ce bonus est un enjeu majeur pour renforcer les alliances avec les parents :

- Soutenir les parents dans les usages numériques de leurs enfants, de matériel numérique
- Proposer des actions sur-mesure pour les parents en ayant le plus besoin, notamment les familles pouvant être très éloignées de l'école



Calcul PS socle



La PS Clas permet de couvrir **32.5% du prix de revient de la fonction d'accompagnement à la scolarité dispensée pour l'année scolaire,**
dans les limites d'un **prix plafond s'élevant à 7 885€ (prix de revient)**
soit un montant maximal de **2 563€ par collectif** (1 collectif = de 8 à 12 élèves).

EXEMPLE 1 : Clas « socle » - BP JUSTE

Prévisionnel de 10 élèves = 1 collectif.

Le total des charges du projet (hors bénévolat) est de 7 885€.

Aucune bonification n'est accordée.

Le montant total de la PS est de 2 563€ (32,5% de 7 885€)

1 collectif = 7 885€



EXEMPLE 2 : Clas « socle » - BP INFÉRIEUR

Prévisionnel de 10 élèves = 1 collectif.

Le total des charges du projet (hors bénévolat) est de 6 000€.

Aucune bonification n'est accordée.

Le montant total de la PS est de 1 950€ (32,5% de 6 000€)

1 collectif = 6 000€



EXEMPLE 3 : Clas « socle » - BP SUPÉRIEUR

Prévisionnel de 10 élèves = 1 collectif.

Le total des charges du projet (hors bénévolat) est de 9 000€.

Aucune bonification n'est accordée.

Le montant total de la PS est de 2 563€ (32,5% de 7 885€)

1 collectif = 9 000€



Calcul PS bonifiée



2 bonifications peuvent s'ajouter, séparément ou ensemble : 305€ Enfant et 305€ Parent par collectif = 610€ maximum pourra être accordé par collectif (dans la limite de 80% du coût de fonctionnement)

EXEMPLE 4 : Clas « bonifié » - BP JUSTE

Prévisionnel de 10 élèves = 1 collectif.

Le total des charges du projet (hors bénévolat) est de 7 885€.

Toutes les bonifications sont accordées, soit 610€.

Le montant total de la PS est de 2 563€ + 610€ = 3 173€ (32,5% de 7 885€ + 610€)

1 collectif = 7 885€



3 173€

EXEMPLE 5 : Clas « bonifié » - BP INFÉRIEUR

Prévisionnel de 10 élèves = 1 collectif.

Le total des charges du projet (hors bénévolat) est de 6 000€.

Toutes les bonifications sont accordées, soit 610€.

Le montant total de la PS est de 1 950€ + 610€ = 2 560€ (32,5% de 6 000€ + 610€)

1 collectif = 6 000€



2 560€

EXEMPLE 6 : Clas « bonifié » - BP SUPÉRIEUR

Prévisionnel de 10 élèves = 1 collectif.

Le total des charges du projet (hors bénévolat) est de 9 000€.

Toutes les bonifications sont accordées, soit 610€.

Le montant total de la PS est de 2 563€ + 610€ = 3 173€ (32,5% de 7 885€ + 610€)

1 collectif = 9 000€



3 173€

Des parents et des enfants parlent du Clas

« Pour mon fils Mehdi, le travail est devenu un moment de partage et de plaisir et non plus une corvée comme il l'imaginait »

« C'est là que j'ai appris à cerner les difficultés et à trouver une méthode pour les dépasser. »

« Avant je ne savais pas comment ça se passe à l'école »

« Clémentine a retrouvé sa vraie personnalité, elle s'est calmée face aux devoirs, elle a repris confiance en elle et à la maison nous avons retrouvé la sérénité... »

« Mon enfant passait son temps sur l'ordi ; j'ai trouvé de l'appui et des conseils auprès de l'accompagnateur du Clas »

« Cela a permis d'ouvrir Kevin à la tolérance, à la générosité, à la solidarité... »

« L'accompagnement à la scolarité, c'est une autre façon d'apprendre, une autre vision de la transmission du savoir »



Le Clas : c'est quoi ?

Le Clas favorise l'épanouissement de votre enfant et la réussite dans sa scolarité. Une équipe d'accompagnateurs propose pour cela un temps et un lieu où votre enfant trouve l'appui d'un adulte qui le valorise, l'aide à découvrir ses capacités tout en établissant une relation de confiance avec lui.



Le Clas : comment ça marche ?

Votre enfant est accueilli en dehors des heures de classe par des accompagnateurs formés.

Ces moments sont organisés tout au long de l'année scolaire, durent 1h30 environ et sont animés en petits groupes.

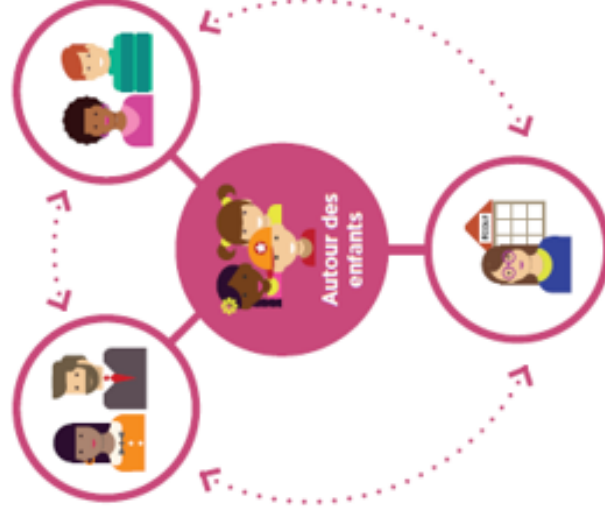
Les accompagnateurs proposent par exemple :

- un temps d'écoute et d'échange autour d'un goûter ;
- de l'aide dans l'organisation du travail personnel ;
- des projets culturels (musées, bibliothèque, théâtre...);
- des activités d'expression (théâtre...), manuelles (peinture...) et scientifiques (informatique...).

À vous parents, les animateurs du Clas proposent des temps de rencontre spécifique en groupe ou en individuel.

Qui sont les acteurs du Clas ?

- Parents**
pour aider votre enfant dans sa scolarité
- Accompagnateurs Clas**
pour conseiller, encourager, organiser des activités et faire le lien avec l'école



Le Clas, pourquoi faire ?

Le Clas permet à votre enfant :

- d'apprendre à apprendre ;
- d'éveiller sa curiosité ;
- de savoir s'organiser ;
- de devenir plus autonome.

En tant que parent, le Clas vous accompagne dans la scolarité de votre enfant pour :

- mieux comprendre le système scolaire ;
- faciliter le dialogue avec les enseignants ;
- faciliter le suivi de la scolarité de votre enfant.

À qui s'adresse le Clas ?

Le Clas s'adresse aux enfants scolarisés de l'école élémentaire au lycée.

Le Clas est gratuit pour les familles*.

Si vous souhaitez bénéficier du Clas et rencontrer un accompagnateur, n'hésitez pas à contacter l'une des structures mentionnées au dos de ce document. Vous pouvez aussi en parler à l'enseignant de votre enfant.

École/Enseignants
pour orienter votre enfant vers le Clas et apporter leur appui au projet d'accompagnement scolaire

Ensemble, pour la réussite des enfants

* Une participation financière symbolique peut être demandée aux familles pour financer certaines activités